

REPUBLIQUE  
FRANÇAISE

# COMMUNE DE LARRINGES

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DE  
HAUTE-SAVOIE

Séance du 4 octobre 2022

Délibération n°  
20221004-11

L'an deux mille vingt-deux et le quatre octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-René BOURON, Maire.

Nombre de Conseillers  
En exercice .... 15  
Présents ..... 12  
Votants ..... 13

Présents : M. BOURON Jean-René, Mme METRAL Laure, M. BLANC Georges, Mme CHESSEL Christelle, M. CHESSEL Pascal, M. GRAS Jean-François, M. BOCHATON Philippe, Mme SERVOZ-COCHARD Nadine, M. COLLIARD Ervé, Mme SERVOZ Nathalie, Mme GUYOT Patricia, Mme LAINÉ Delphine.

Date de la convocation  
27 septembre 2022

Absents : M. BOCHATON Thomas (pouvoir à M. Georges BLANC), Mme JONET Hélène, M. DUFFOUR Raphaël.

A été nommée secrétaire : Mme SERVOZ Nathalie.

### OBJET

### ECLAIRAGE PUBLIC – TRAVAUX DE GROS ENTRETIEN / RECONSTRUCTION – PROGRAMME 2022

Acte rendu exécutoire  
après télé-transmission  
en Sous-Préfecture le  
- 5 OCT. 2022  
et mise en ligne sur le  
site internet de la  
commune le

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie (SYANE 74), envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2022 l'ensemble des travaux relatifs à l'opération « travaux de gros entretien/reconstruction », figurant sur le tableau en annexe

d'un montant global estimé à	76 321.00 €
avec une participation financière communale s'élevant à	44 168.00 €
et des frais généraux s'élevant à	2 290.00 €

- 6 OCT. 2022  
Le Maire,  
J.R. BOURON

Afin de permettre au Syndicat de lancer la procédure de l'opération, il convient que la commune de Larringes approuve le plan de financement de l'opération à programmer figurant en annexe et notamment la répartition financière proposée et s'engage à verser au SYANE 74 sa participation financière à cette opération.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du plan de financement de l'opération figurant en annexe et délibéré, à l'unanimité,

**Approuve** le plan de financement et sa répartition financière

d'un montant global estimé à	76 321.00 €
avec une participation financière communale s'élevant à	44 168.00 €
et des frais généraux s'élevant à	2 290.00 €

**S'engage** à verser au SYANE 80 % du montant des frais généraux (3 % du montant TTC) du diagnostic, soit 1 832.00 € sous forme de fonds propres après la réception par le SYANE de la première facture de travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.

**S'engage** à verser au SYANE 74, sous forme de fonds propres, la participation (hors frais généraux) à la charge de la commune. Le règlement de cette participation interviendra après la réception par le SYANE de la première facture de travaux à concurrence de 80 % du montant prévisionnel, soit 35 334.00 €.

Le solde sera régularisé lors du décompte définitif.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Larringes, le 4 octobre 2022

Le Maire,

Jean-René BOURON



La Secrétaire de séance

Nathalie SERVOZ